



« L'après-COVID 19 » : comment s'y préparer?

› Contexte

Depuis le début de la crise, les entreprises s'inquiètent à juste titre de l'évolution à court et moyen terme de cette pandémie. Personne n'est en mesure de la prévoir avec certitude. Dans ces conditions, il est difficile de penser à « l'après COVID19 ». Et pourtant, il est très important de préparer dès à présent un plan préventif avant la fin du confinement. Cela permettra d'éviter aux travailleurs un retour au travail déroutant. Comment, en tant qu'employeur, pouvez-vous prévenir les risques psychosociaux potentiels de la fin de crise ?

› Que peut faire l'employeur ?

Durant la crise, identifier les craintes des travailleurs permet de préparer une réponse adéquate lors du retour à la « normalité ». Il s'agit d'anticiper les risques de démotivation, de stress, de surcharge de travail, et bien d'autres.

Quand la fin du confinement ainsi que ses modalités seront annoncés, nous vous conseillons de mettre en place un plan d'action en 3 phases :

- 1) **Communication** (via mails, notes de service, communication orale)
 - Communiquer des remerciements et/ou de la reconnaissance pour l'adaptation des travailleurs à la situation
 - Expliquer les changements que la crise a provoqué au sein de l'organisation (pertes financières, développement de supports informatiques et de communication, de nouveaux produits/documents,...)
 - Orienter vers les personnes ressources compétentes, en interne et en externe, pour répondre aux questions posées (congés, organisation du travail, bien-être,...)
- 2) **Organisation et partage** (via des réunions/notes écrites)
 - Fixer des réunions d'équipe pour chaque service afin de répartir le travail entre les travailleurs et de le planifier sur les premières semaines
 - Profiter de ces réunions pour que les travailleurs puissent se retrouver entre collègues et exprimer leurs besoins, leurs attentes et leurs craintes par rapport à l'avenir, en mettant à l'ordre du jour un point « bien-être »
 - Sous réserve de l'accord des travailleurs, faire remonter ces besoins/attentes/craintes à la ligne hiérarchique afin de prendre des mesures organisationnelles si c'est nécessaire
- 3) **Ajustement et stabilité**
 - Proposer des supervisions/intervisions aux travailleurs ayant été fortement exposés au COVID19
 - Insuffler une dynamique positive du changement sur base des questions récurrentes remontées et proposer, selon la pertinence, des groupes de travail sur ces thèmes
 - Evaluer les supports informatiques et de communications qui se sont avérés efficaces et productifs durant le confinement, afin d'élargir les possibilités de travailler autrement
 - Communiquer sur la vision de l'entreprise pour l'avenir. Cela peut être, par exemple, un engagement à devenir éco-responsable, à développer le bien-être des travailleurs, à augmenter la flexibilité au niveau des horaires ou du télétravail,...

Ces conseils constituent un plan préventif-type avec des étapes généralistes. Il vous revient bien sûr, en tant qu'employeur, de détailler chaque phase et de les adapter à la spécificité de son entreprise et du profil des travailleurs.

La crise du COVID19 provoque des changements importants. Les entreprises sont contraintes de s'y adapter du mieux qu'elles peuvent et de développer de nouvelles stratégies. Les élaborer sur une base participative des travailleurs garantit une adhésion et un engagement de leur part. Ce sera indispensable pour relever les défis qui s'annoncent.

› Informations utiles

Cohezio, votre service externe de prévention et protection au travail, est à votre service pour :

- accompagner la ligne hiérarchique tout au long de cette crise et conseiller par rapport aux mesures à prendre
- offrir un soutien psychosocial aux travailleurs qui en éprouvent le besoin
- vous informer sur les questions les plus souvent posées par les employeurs et travailleurs :

<https://www.cohezio.be/fr/faq-coronavirus-covid-19>

N'hésitez pas à faire appel à nos services dans cette période difficile par le biais de notre adresse mail sec.rim@cohezio.be ou via le 02/533.74.88. Cohezio est là pour vous.

Prenez bien soin de vous et des personnes qui vous entourent.

Vous pouvez également trouver d'autres informations utiles sur les sites suivants :

- Site du gouvernement : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> (n° tel : 0800/14.689)
- Site du SPF emploi, travail et concertation sociale (lien entre COVID-19 et le monde du travail) : <https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus>